

m2 (Année Juin 2012 - mars 2013)

REPUBLIQUE TUNISIENNE
COMITE NATIONAL POUR LA COORDINATION DU FM
(CCM-Tunisie)

Le secrétariat du CCM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCM Séance du 06 octobre 2012

Objet

Le six octobre deux mille douze, a été tenue à l'Hôtel Africa à Tunis une réunion du CCM. L'ordre du jour de cette réunion était :

1. Présentation de l'agenda et intervention du Président du Comité chargé de la gestion des conflits d'intérêts.
2. Adoption du PV de la réunion du CCM du 6.9.2012.
3. Présentation des principaux événements depuis la dernière réunion du CCM.
4. Discussion et validation du Projet de proposition MTF révisée.

Participation

Trente personnes (30) dont 15 membres titulaires et 15 autres dont 6 membres suppléants ont participé à cette réunion (voir Annexe 1). La présence des 15 membres et 6 suppléants votant a fait que le quorum a été atteint et la séance a ainsi pu se tenir.

Déroulement

1. Ouverture de la réunion du CCM

La séance a été ouverte à 10H00 sous la présidence du Pr Mohamed Ridha Kamoun, qui a souhaité la bienvenue à tous les présents, puis il a rappelé les présents que l'objet essentiel de cette réunion exceptionnelle est de discuter et valider le projet MTF qu'on doit impérativement réussir et progresser dans la prévention et la lutte contre le sida. Il a également rappelé que le CCM a soumis à la fin de mars 2012, une proposition CCM au Mécanisme Transitoire de Financement (MTF) du FM dont le résultat est de la réviser dans un délai ne dépassant pas les six semaines à partir de la date de notification finale du résultat de cette requête par le Fonds mondial. Il a ensuite souligné qu'un groupe de travail restreint s'est chargé de cette révision et a pratiquement finalisé ce travail. Puis, il a ajouté que cette requête est vitale aussi bien pour les institutions gouvernementales que pour la société civile particulièrement les ONG et que la non acceptation de cette requête par le TRP serait un grand coup.

2. Présentation de l'Agenda et intervention du Président du comité chargé de la gestion des conflits d'intérêts.

Le Président du CCM a fait lecture de l'Ordre du Jour de cette réunion en indiquant que son adoption serait après l'avis du Président du comité de gestion des conflits d'intérêts. N'ayant pas de réserves concernant ce projet, l'ordre du jour a été adopté par les présents et la parole a été cédée à Mr Mohamed Ridha Baklouti, le Président du comité de gestion des conflits d'intérêts, qui a mis l'accent sur les points suivants:

- Nécessité de soumission, par certains membres, la fiche de déclaration des conflits d'intérêts au secrétariat du CCM afin de pouvoir finaliser ce dossier.
- Nécessité d'appuyer le comité de communication du CCM qui a lancé effectivement ces travaux au vue d'appuyer les domaines de présentation et de diffusion de l'information des divers programmes et activités du CCM.
- Nécessité d'accélérer la mise en œuvre des activités de l'Association CCM-Tunisie après avoir finalisé les procédures de sa constitution et de l'appuyer afin de mener à bien sa mission dans le domaine de ses activités.
- Remercier le secrétariat du CCM et l'unité de gestion du programme pour leurs efforts et appeler le BP (ONFP) à faciliter les procédures administratives afin de mener à temps les activités du secrétariat du CCM.
- Proposer de fournir un appui matériel et en ressources humaines au secrétariat du CCM après l'obtention du nouveau statut d'une association, en recrutant des diplômés de l'université dans le cadre du programme de service civil volontaire, mis en place par le Ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi au profit des associations pour le développement de ses capacités humaines. Ce Ministère prendra en charge la subvention des bénévoles et de leur couverture sociale.
- Discuter lors de la prochaine réunion de bureau du CCM les procédures d'élection du représentant des partenaires bilatéraux sachant que Dr. Andréa a informé lors de la précédente réunion du CCM de son intention de rester au sein du CCM en tant que suppléant, vue ses charges de travail.
- Inviter les présents à collaborer à travers un programme commun afin de célébrer la journée internationale des filles le 11.10.2012, fixée pour la première fois par les Nations Unies et qui constitue une occasion importante pour faire valoir les droits des filles et le droit de l'éducation en particulier.

3. Adoption du procès verbal de la réunion du CCM du 06 septembre 2012.

Discutant le point relatif à la prise en charge des résidents étrangers vivant avec le VIH, Pr. Tiouiri a demandé des informations concernant l'appui financier de l'OMS qui a été accordé au Ministère de la santé (DSSB) pour la prise en charge des réfugiés vivant avec le VIH lors de la crise humanitaire au niveau des frontières Tuniso-libyenne et a suggéré d'étudier la possibilité de prendre en charge les résidents étrangers (PVIH) sur ce budget. Puis, elle a précisé que la prise en charge des PVIH de nationalité étrangère est assurée d'une manière gratuite par le Gouvernement sauf pour le traitement par les ARV.

Dr Andréa a souligné à nouveau la possibilité de financer les ARV par les bilatéraux au profit de cette population.

Dr Fourati a proposé de mener une bonne évaluation des coûts liés à la prise en charge par les ARV des résidents étrangers et a ajouté que le financement des antirétroviraux reste national et que la possibilité d'un appui ponctuel est à discuter car elle ne contribuerait pas à résoudre durablement cette question. Il également précisé qu'il est nécessaire de s'assurer de la cohérence et la compatibilité des procédures nationales d'approvisionnement et d'achats avec celles des partenaires internationaux, si un appui dans ce sens de la part des partenaires internationaux est à considérer. Dans le même contexte, Dr. Andréa a souligné que l'analyse des coûts et des besoins en ARV sont nécessaires.

Pr. Kamoun a souligné que cette question du don de l'OMS pour la PEC des réfugiés, dépasse les prérogatives du CCM. Concernant l'amélioration de la prise en charge des résidents étrangers vivant avec le VIH, Il a informé les présents que toute la prise en charge des PVVIH en Tunisie est gratuite même pour les étrangers sauf pour les ARV dont le texte afférent contient le mot « Tunisiens ». Il a ajouté que des réunions ont été tenues, en présence des représentants de la DSSB et de Monsieur le Ministre de la Santé, pour discuter cette question et il a été convenu de réviser la circulaire relative à la trithérapie pour inclure les PVVIH de nationalité étrangère. Il a ensuite informé que le Mr le Ministre de la Santé a exprimé son accord et son appui et tous les concernés ont été sensibilisés et ce problème sera résolu très prochainement.

Mr. Salem Lajnef a soulevé le problème de manque des tests rapides pour le dépistage du VIH qui entrave la bonne marche des activités de prévention particulièrement des associations. A ce propos, Pr. Kamoun a insisté sur la nécessité de régler cette question urgente du manque de tests le plus rapidement possible.

Dr. Rym Fayala (ONFP/BP) a demandé des clarifications concernant la représentativité du Pr. Majed Zemni, le PDG de l'ONFP, en tant que suppléant du CCM. Pr. Kamoun a souligné que le BP ne peut pas être membre du CCM pour ne pas avoir des conflits d'intérêts mais il peut être invité aux réunions en tant que personne ressource.

Pr Mohamed Chahed a proposé d'écrire à Mr le Ministre de la Santé, au nom du CCM, pour revoir la liste des représentants du Ministère de la santé au sein du CCM et désigner des membres qui peuvent être plus disponibles afin de garantir leurs présences lors des réunions.

Pr. Kamoun a informé les présents que cette question a été déjà discutée avec Mr le Ministre de la Santé et que le Bureau du CCM ainsi que son Secrétariat sont entrain de travailler sur cette question. Il a ajouté que le problème réside essentiellement dans l'insuffisance de communication entre les membres du CCM et leurs suppléants et surtout avec leurs secteurs. Il a ensuite souligné que le CCM est entrain d'avancer et il y a toujours des choses à faire pour le nouveau CCM.

Au terme de cette discussion et à l'unanimité des présents, le PV de la réunion du CCM tenue le 06 septembre 2012 a été adopté par les membres présents et les modifications proposées ont été insérées dans ce PV.

3. Principales réalisations depuis la dernière réunion du CCM.

Dans son intervention , Dr A. Maamour, le Directeur exécutif du CCM, a rappelé les objectifs de la mission effectuée par l'équipe du Fonds mondial du 18 au 21 septembre 2012, puis il a informé l'assistance de la réalisation des événements suivants:

- Finalisation des documents de la Phase 2 avec les BP en charge des subventions TB (DSSB et STMRA) .
- Échanges avec le FM et l'équipe TRP pour des clarifications additionnelles concernant les activités en rapport avec les détenus et celles relatives au dépistage mobile.
- Approbation par le FM de la phase 2 pour la subvention TUN-810-G02-T et TUN-810-G03-T de la DSSB et la STMRA et signature des accords .

- Lancement des appels à candidatures sur la site web du Ministère de la Santé pour recruter 1 webmaster, (site web CCM), 1 Expert comptable (comptabilité du CCM) et 1 cabinet de consultants (Manuel des procédures du CCM).
- Organisation de 2 réunions du comité de communication du CCM pour la mise en place de ce comité et la discussion de certains points dont les TdR pour le recrutement du webmaster CCM, les TdR du Comité de communication et des modalités pratiques des activités de ce comité, les TdR de la stratégie de communication du CCM et enfin l'identification des actions à entreprendre pour les 6 prochains mois.

Il a ensuite, mis l'accent sur les différentes réunions qui ont été organisées par le Comité de rédaction MTF en présence de la consultante nationale afin de répondre aux Clarifications du TRP et réviser la proposition et les différents documents y afférents. Il a enfin terminé par un rappel concernant la date de la soumission de la proposition révisée qui sera le 10 octobre 2012.

4. Discussion et validation du projet de proposition MTF révisé :

Dans son intervention, Pr. Amel Nouira a rappelé les présents du processus de la proposition MTF qui a été envoyé au mois de mars de cette année et qui a nécessité une révision totale selon les directives du TRP et le Fonds mondial. Elle a ensuite proposé le titre suivant à cette proposition révisée : « *Soutien des interventions essentielles à l'accès universel des populations clés à la prévention, au soutien, aux soins et au traitement en Tunisie* » qui a été approuvé par les membres du CCM présents. Puis elle a présenté les éléments de réponse aux clarifications demandées, élaborés par le groupe restreint chargé de la rédaction de la proposition en collaboration avec des personnes ressources (Pr. Chakroun, des représentants de la Pharmacie Centrale de Tunisie et de la Direction des Laboratoires Biologiques, les pharmaciens de la DSSB, les ONG concernées, le secrétariat du CCM, le personnel de l'UG/ONFP ...). Ces clarifications concernent essentiellement :

- L'efficacité / Approches alternatives (cadre du TFM).
- Les ARV.
- La formation.
- Les activités non essentielles (non MTF)
- La description / justification : DPS et activités (ex. les seringues)
- Le financement.

Discutant le nombre de malades pris en charge dans le cadre du programme du Fonds mondial, Dr. Maamouri a rappelé que l'estimation de ce nombre qui a servi pour la préparation du R6 (100 PVVIH) n'est pas fondée sur des méthodes scientifiques mais plutôt sur une étude qui a été faite par le service infectieux de la Rabta sur l'observance. Puis, il a proposé de retenir le nombre actuel de malades pris en charge par le FM (qui est aux alentours de 160) et a proposé de bien argumenter ce point sachant que l'équipe du Fonds mondial n'est pas contre le fait d'estimer le nombre de malades qui risquent de passer de la première à la deuxième ligne pendant le MTF et de faire les projections nécessaires pour avoir les estimations des années qui suivent.

Dr. Zied Mhersi a souligné la nécessité de justifier l'insuffisance des ressources du Gouvernement pour faire face à l'interruption du traitement de ce nombre des PVVIH d'ici 2014.

Pr. Kamoun a souligné que cette question a été significativement améliorée et a proposé de suivre les recommandations du TRP pour répondre à cette question et étudier la possibilité de prendre en charge les 160 malades par le FM.

Discutant la question posée par Mr. Salem Lajnef de l'ATUPRET concernant les frais de déplacement pour les associations en dehors du grand Tunis, Pr. Amel Nouira a rappelé que l'une des recommandations du FM souligne que chaque association doit se limiter à travailler dans sa région selon la cartographie mise en place et en réseau avec les autres associations afin de minimiser les coûts.

Pr. Chahed, Dr. Andréa et Pr. Tiouiri ont souligné la nécessité de réviser le pourcentage élevé du budget alloué aux ressources humaines, notamment au niveau du Bénéficiaire Principal (ONFP) et de faire un effort pour le contrôler.

Pr Chahed, Dr Andréa et Dr Fourati ont proposé de revoir à la baisse le budget global de la proposition MTF pour le ramener aux alentours de 3800000\$ USA.

Dr. Akthem Fourati a soulevé la question d'incohérence du budget dans sa totalité et a souligné la nécessité de penser avec la perspective du FM pour donner le maximum de chance possible à cette requête et essayer d'équilibrer les pourcentages alloués aux différentes rubriques et d'agir sur les pourcentages élevés afin de donner une lecture claire et cohérente à la proposition. Il a ensuite attiré l'attention sur l'importance de cette requête pour les PVVH et les populations clés qui n'auront plus de financement à partir l'année à venir si on ne réussira pas le TFM.

Dans le même contexte, Dr. Zied Mhirsî a rappelé les présents des directives du Fonds mondial concernant les salaires. Il a ajouté qu'il est nécessaire de s'aligner sur un standard concernant les salaires du personnel. Dr Nozha Ben Salah a informé les présents de l'expérience de la STMRA qui a réduit les salaires de son personnel à 50% et les contrats de travail à mi-temps suite aux recommandations du Fonds mondial concernant la révision des salaires.

Dr Andréa et Dr Chahed ont insisté sur le fait que le BP doit intégrer la coordination du projet dans les structures de l'ONFP et que les salaires octroyés au personnel travaillant au BP doivent s'aligner à la grille des salaires au niveau national.

Dr. Rym Fayala a souligné que plusieurs directions au sein de l'ONFP (Direction du Patrimoine et des moyens, Directions des Affaires Financières, Unité de Contrôle de Gestion) sont déjà en charge de la gestion du projet. Il est vrai que l'UGP est hébergée au sein de l'ONFP mais coordonne les activités de tous les SB. Elle a témoigné en tant qu'ancienne coordinatrice de la subvention du Fonds mondial que cette UGP avait beaucoup de tâches pour coordonner efficacement le projet et ça explique les salaires du personnel de l'UGP qui est d'ailleurs une procédure courante dans les subventions du FM. Il y a lieu de clarifier le rôle de l'Unité de Gestion du programme au sein du BP et définir ses tâches et agir en conséquence. Elle a recommandé que la révision des salaires de l'UGP nécessite une discussion avec le personnel de cette unité.

Dr. Andréa a proposé de prendre en charge ce personnel par le Bénéficiaire principal en tant qu'appui dans la gestion de la proposition. Il a ajouté que la requête est faite pour les ONG et pas pour le BP et que ce BP est sensé apporter l'amélioration nécessaire aux activités des autres partenaires.

Pr. Kamoun a rappelé les présents qu'il a été demandé de réduire le nombre de poste et pas forcément de diminuer les salaires. C'est une question à gérer avec beaucoup de souplesse et sagesse et nécessité de fournir des efforts pour le justifier.

Dr. Chemli a souligné la nécessité de gérer les salaires sagement et penser à l'impact de cette décision sur la qualité du travail du personnel.

Pr. Chahed a souligné qu'il est nécessaire d'aider les ONG, pour assurer leur durabilité et leur vie, de garantir la réussite de cette requête qui permettra de répondre aux besoins des PVVIH, de prendre des décisions ayant un impact positif sur le MTF et d'agir sur les salaires du BP qui doit avoir les capacités techniques et en ressources humaines pour gérer ce programme. Il a ajouté que la DSSB peut aussi prendre en charge le personnel travaillant dans le cadre du Fonds mondial surtout qu'actuellement les portes sont ouvertes pour le recrutement.

Pr. Chakroun a souligné qu'une action de plaider au niveau des Ministères est nécessaire pour recruter le personnel travaillant dans le cadre du Fonds mondial.

Dr. Andréa a souligné que la Tunisie bénéficie d'environ 4 millions de dollars USA du Fonds mondial, il convient donc de demander aux Ministères de recruter au moins 10 personnes pour la gestion de cette subvention.

Pr. Kamoun a informé les présents qu'il a déjà attiré l'attention de Mr le Ministre sur cette question.

Pr. Amel Nouira a proposé de mettre les salaires dans un seul paquet et a souligné la nécessité de fixer un objectif pour réduire le pourcentage alloué aux ressources humaines.

Dr. Andréa a suggéré d'aligner les salaires du BP sur ceux du niveau national. Il a ajouté qu'il est nécessaire de convaincre le BP à travailler avec ses propres ressources et réduire le plus possible le nombre du personnel de l'ONFP recruté dans le cadre du Fonds mondial.

Pr. Kamoun a souligné qu'il est difficile de prendre une décision en détail mais il est nécessaire de s'engager à mettre des objectifs et montrer la volonté de réduire le taux des salaires.

Dr. Alkthem Fourati a souligné la nécessité de spécifier trois types d'intervention dans la partie narrative : affiner la définition des besoins en ressources humaines, l'intégration de certaines fonctions dans les départements concernés et la prise en charge de leurs salaires par ces départements ainsi que l'alignement des salaires selon des grilles standards.

Pr. Kamoun a souligné que l'alignement des salaires ne doit pas se référer à ceux de la fonction publique surtout que c'est un travail privé, à temps déterminé et il faut tenir compte des charges salariales et de la charge de travail dans ce programme.

Dr. Zied a souligné la nécessité de donner l'efficacité aux activités du programme supporté par le Fonds mondial durant 5 ans. A ce propos, Dr. Maamouri a souligné qu'il est encore tôt pour évaluer l'efficacité de ce programme qui vient à peine de s'achever.

Suite à cette discussion, le CCM a recommandé fermement au comité de préparation de la requête de :

- Réduire au tant que possible le budget alloué aux Ressources Humaines, jugé très élevé par les présents (soit 25% du total du budget), pour atteindre les 18% du total du budget alloué

au MTF sans avoir un impact sur l'engagement du personnel qui a pu assurer jusqu'à présent la continuité des activités du R6 (résultat du vote: 11 membres ont voté pour 18% , 5 membres ont voté pour 17% et 4 autres se sont abstenus). Ainsi et suite au vote, le pourcentage de budget alloué aux ressources humaines sera donc réduit de 25% à 18% et ce afin d'assurer la cohérence de la requête.

- Revoir à la baisse les salaires du personnel du BP (ONFP) qui représentent actuellement environ 34% de la totalité du budget alloué aux ressources humaines. L'association des PVVIH (Rahma) ne sera pas concernée par ces mesures et des efforts devraient être déployés pour renforcer la capacité de la société civile dont les ONG pour une gestion optimale du MTF. Le BP (ONFP) est invité à entamer la révision des salaires du personnel exerçant au niveau de l'Unité de gestion et arrêter les contrats à la fin de l'extension du R6 pour commencer le MTF qui est différent des subventions précédentes.
- Supprimer les postes qui ne sont pas efficaces.
- Supprimer les nouveaux recrutements.

Il a également recommandé de :

- Renforcer le plaidoyer auprès des Ministères partenaires du CCM pour commencer l'intégration du personnel ayant travaillé dans le cadre des subventions du Fonds mondial.
- Les partenaires du secteur multilatéral et bilatéral sont invités à appuyer cette action de plaidoyer. Le CCM a été, à ce propos, informé par son Président que des actions ont été faites auprès de Mr le Ministre de la Santé qui a manifesté son soutien à cette action.

Au terme de cette séance, le CCM a adopté à l'unanimité le projet de proposition MTF révisée.

ANNEXE 1
Liste de présence, séance du 06.10.2012

	Nom et prénom	Entité/Organisation
Membres CCM présents	1. Pr. Mohamed Ridha KAMOUN	Président du CCM (Président ATLMST/sida, Tunis)
	2. Pr Mohamed CHAKROUN	Vice-président CCM (secteur Universitaire, infectieux Monastir)
	3. Pr. Hanene TIOUJRI BEN AISSA	Membre CCM (secteur Universitaire, infectieux la Rabta)
	4. Mr. Mohamed Ridha BAKLOUTI	Membre CCM (ONG Non thématique sida, ONJS)
	5. Dr Hédia CHAOUACHI	Membre CCM (ONG thématique sida, ATIOS)
	6. Dr. Mohamed CHAHED	Membre CCM (Ministère de la Santé)
	7. Dr. Lotfi CHEMLI	Membre CCM (Ministère des Affaires Sociales)
	8. Dr. Hayet HAMDOUNI	Membre CCM (PNLS/Ministère de la Santé)
	9. Dr. Neïla CHAMMAM	Suppléante CCM (Ministère de la jeunesse et des sports)
	10. Dr. Kacem ZEHRİ	Membre CCM (Ministère de l'Intérieur)
	11. Dr. Sana DRIDI	Membre CCM (ONG généraliste, JMSF)
	12. Mme Ferdaus SAREFI	Suppléante CCM (représentante, PVVIH, Rahma)
	13. Mr. Fadhel BEN MEHREZ	Membre CCM (représentant, PVVIH, GS++)
	14. Dr. Saïda Hajji ZARROUK	Membre CCM (secteur PV, SMGT)
	15. Dr. Chokri BEN YAHYA	Suppléant CCM (partenaires multilatéraux, ONUSIDA)
	16. Dr. Akthem FOURATI	Suppléant /OMS (partenaires multilatéraux, UNICEF)
	17. Dr. Andrea CADELANO	Membre CCM (partenaires bilatéraux, Italie)
	18. Dr. Mounira TALBI	Suppléante CCM (ONG généraliste, CRT)
	19. Mr. Zied DOUJRI	Membre CCM (représentant populations clé, ATIOS)
	20. Dr. Mohamed TOUNSI	Suppléant CCM (ONG thématique sida)
	21. Mr. Mounir BEN JAMMOUR	Membre CCM (Représentant du secteur religieux)
Non membres du CCM présents	1. Pr. Amel NOUIRA	Consultante TFM
	2. Mme. Nozha BEN SALAH	Coordinatrice du programme d'appui FM-STMIRA
	3. Mr. Salem Lajnaf	ATLMST sida (section Sfax)
	4. Dr. Rym FAYALA	ONFP/BP
	5. Mr. Hamdi AMMAR	UGP/ONFP
	6. Dr. Samir BOUARROUJ	ATIOS
	7. Dr. Zied MHIRSI	Consultant GMS
Membres CCM Absents pour empêchement	1. Pr. Mohamed Salah BEN AMMAR	Membre CCM (Ministère de la Santé)
	2. Dr. Nabil BEN SALAH	Membre CCM (Ministère de la Santé)
	3. Dr. Samir KHAMMAR	Membre CCM (Ministère de la justice)
	4. Pr. Abdelmajid ZAHAF	Membre CCM (ONG Thématique sida, ATUPRET Sfax)
	5. Pr. Majed BEJİ	Membre CCM (ONG Thématique tuberculose)
	6. Dr. Fethi GHEDIRA	Membre CCM (ONG généraliste, ATSR)
	7. Pr. Abdellatif CHABBOU	Membre CCM (Représentants personnes affectées TB)

Secrétariat du CCM :

- Dr Maamouri Ahmed : Directeur Exécutif du CCM
- Mlle. Mounira SADDI: Secrétaire administrative et financière du CCM